

FSU
SNUipp



PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

STAGES
SYNDICAUX

FSU-SNUipp
ET
FSU



Nouveaux programmes : comment garder la main sur sa pratique ?



9 mai 2025 - FSU 64
(2 rue Louis Blanc à Pau)



Avec Rachel SCHNEIDER, du secteur éducatif de la FSU-SNUipp



Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle : comment et pourquoi s'en saisir ?

26 juin 2025 - FSU 64
(2 rue Louis Blanc à Pau)



Avec Céline SIERRA, du secteur éducatif de la FSU-SNUipp



Agir pour les droits des Femmes

15 mai 2025 - FSU 64
(2 rue Louis Blanc à Pau)



Avec Mathilde LARRERE (historienne) et Christiane MARTY (ATTAC)



Santé et sécurité au travail : les nouvelles instances

2 juin 2025 - FSU 64
(2 rue Louis Blanc à Pau)



Avec Hervé MOREAU, représentant FSU au CSA ministériel

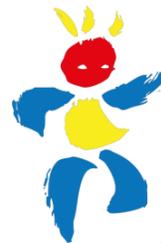


En attendant le début ... participe aux campagnes de la FSU-SNUipp !

**DÉFENDONS
LES RASED !**

Le DASEN précédent a décidé de transformer 9 postes RASED en poste dits « pôle ressource ». La FSU-SNUipp 64 s'oppose à cette mesure qui ne fera qu'alourdir leur charge de travail.

Des centaines de personnels, d'élèves et de parents ont déjà signé ! Et toi ?





FSU SNUipp
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Réunion d'information
syndicale**

Mouvement intradépartemental

2025



Avril 2025

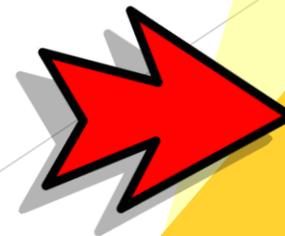
Pourquoi se syndiquer ?

 Parce que nous sommes là pour t'accompagner pendant le mouvement ainsi que pour les autres démarches que tu peux rencontrer durant ta carrière.

 Parce que sans garde-fous comme la FSU-SNUipp, les conditions de mutation des enseignant-es seraient bien plus catastrophiques qu'aujourd'hui.

 Parce que sans notre travail de décryptage et d'analyse du mouvement, aussi bien en amont que pendant les opérations, le mouvement serait incompréhensible pour la profession (et parfois aussi pour l'administration).

**Plus un instant à perdre !
Syndique-toi !**



Ordre du jour



QUAND ? (calendrier et échéances)



QUI ? (participants, barème)



COMMENT ? (connexion, vœux, conseils)



QUAND ?

Saisie des vœux

25 avril - 12 mai

14 mars

Note
départementale
(règles)

Lundi 12 mai

Limite d'envoi des
pièces
justificatives

Mardi 13 mai

1^{er} accusé de
réception (vœux)

Vérification barème

26 mai - 10 juin

Lundi 26 mai

2^{ème} accusé de
réception (barème)

Mercredi 11 juin

3^{ème} accusé de réception
(définitif)



QUAND ?

RECOURS

20 juin - 30 juin

20 juin
RESULTATS

Fermeture DSDEN

11 juillet - 25 août

2-4 juillet
Composition des TS

~4 septembre
Ajustements carte scolaire



QUI ?

Les participant·es obligatoires

Affectations provisoires 2024
Stagiaires
Entrant·es dans le département
Fermetures de postes 2025
Retour de dispo

5 vœux
MOB
minimum

**35 VŒUX
MAXIMUM**

Les participant·es volontaires

**35 VŒUX
MAXIMUM**



QUI ?

BAREME

Bonification

Points

Conditions

Ancienneté

5-10 pts / échelon

Auparavant, l'ancienneté était valorisée de 5 points par année d'ancienneté. Désormais, le rectorat a décidé, unilatéralement, malgré l'opposition de l'ensemble des OS, de valoriser l'ancienneté par les échelons (détail diapo suivante).

Rapprochement de conjoint*

30 points année 1

50 km de distance entre la commune d'exercice et la **commune d'exercice professionnel** du/de la conjoint·e. Valable uniquement sur les vœux sur cette dernière commune (conjoint·e).

Autorité parentale conjointe*

40 points année 2

50 km de distance entre la commune d'exercice et la **commune de résidence** du/de la conjoint·e. Valable uniquement sur les vœux sur cette dernière commune (conjoint·e). Hors T0.

Parent isolé

4 points

Détenir l'autorité parentale **unique** sur l'enfant (veuvage, retraite de l'autorité parentale à l'autre parent). **Uniquement sur les vœux « améliorant les conditions de vie de l'enfant ».**

Enfant à charge

1 point / enfant

Plafonné à 4 points

Handicap BOE

50 points

Justifier de la BOE (demande de renouvellement à défaut).

Handicap RQTF

250 points

Sur les postes améliorant les conditions de vie.

Après constitution d'un dossier auprès du médecin de prévention (**en amont du mouvement !**)



QUI ?

BAREME

Bonification

Points

Conditions

Exercice en
éducation prioritaire

20 points année 4
50 points année 6

Service sur un poste entier en REP ou dont le support principal est en REP (Bayonne, Mourenx, Pau) ; **Valable sur tous les vœux.**

Exercice en zone à
besoin

Ecoles en zone à besoin : Ainharp, Cardesse, Garindein, Haut-de-Bosdarros, Helette, Larrau, Lasclaveries, Monein Castet, Verdets. **Valable sur tous les vœux.**

Poste à
responsabilité
particulière

5 points année 4

Postes langue **régionale. Uniquement valable sur des vœux de la filière.**

Mesure de carte
scolaire

250 points

Valable sur tous les vœux. Priorité de retour sur l'école ou le RPI **(à mettre en vœu précis !)**

Vœu préférentiel*

5 points /
répétition

Plafonné à 15 points (3 répétitions). Réinitialisation en cas de changement du vœu, même une seule année. **Uniquement sur un vœu école (pas commune).**



QUI ?

BAREME

Bonification

Points

Conditions

Ancienneté poste école inclusive avec titre

4 points année 4

Valable sur des postes de la même filière.

Ancienneté poste école inclusive sans titre*

4 points

Valable sur le poste occupé par intérim, mis en 1^{er} vœu.

Poste à responsabilité particulière

5 points année 4

Postes langue régionale. Uniquement valable sur des vœux de la filières.

PRIORITÉS

Code	Traduction	Remarque
1	Priorité Absolue	Le poste sera obtenu à coup sûr, même en cas de barème inférieur à un-e autre.
10	Priorité LR / Direction/ASH	En cas de liste d'aptitude ou de titre.
20	Priorité faible LR/Direction/ASH	En cas d'absence de liste d'aptitude ou de titre
80	Priorité normale	C'est le code qu'on retrouve la plupart du temps.
90	« Priorité » bloquante	Le poste ne sera pas obtenu, même avec un barème supérieur.
10	Priorités Ecole Inclusive	Titre inscrit dans la continuité du contexte d'exercice. TITRE DEF
15		Titre différent du contexte d'exercice de la formation. TITRE DEF
20		Stagiaire CAPPEI année n+1 (liste principale) TITRE PRO
21		Stagiaire CAPPEI année n+1 (liste complémentaire) TITRE PRO
49		Candidat libre CAPPEI TITRE PRO
50		Enseignant non titré TITRE PRO

ANCIENNETÉ au 31 août 2024 ou 1^{er} septembre 2024

Instit	POINTS		PE - Classe normale
Echelon 1	5	5	Echelon 1
Echelon 2	10		
Echelon 3	15	15	Echelon 2
Echelon 4	20	20	Echelon 3
Echelon 5	25	25	Echelon 4
Echelon 6	30	30	Echelon 5
Echelon 7	35		
Echelon 8	40	40	Echelon 6
Echelon 9	45		
Echelon 10	50	50	Echelon 7
Echelon 11	55	55	Echelon 8

ANCIENNETÉ au 31 août 2024 ou 1^{er} septembre 2024

Classe normale	Points	Hors Classe	Points	Classe Ex.	Points
Echelon 8	55	Echelon 1	55	Echelon 1	65
Echelon 9	60	Echelon 2	60	Echelon 2	70
Echelon 10	65	Echelon 3	65	Echelon 3	75
Echelon 11	70	Echelon 4	70	Echelon 4	80
		Echelon 5	75	Echelon 5	90
		Echelon 6	80		
		Echelon 7	85		

DEMANDER SES BONIFICATIONS



COMMENT ?

En complétant le formulaire unique mouvement de la DSDEN et en l'envoyant accompagné des justificatifs à

cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr



QUAND ?

Avant la fermeture du serveur **le 12 mai** (conseil :
envoi dès l'ouverture du serveur, le 25 avril)

Tu disposeras de **15 jours** entre le **26 mai** et le **10 juin**
pour vérifier ton barème.



COMMENT ça fonctionne ?

L'ordinateur affecte pour chaque poste le/la collègue avec la priorité, puis le barème, la plus élevée. **AFFECTATIONS DEFINITIVES**

Je n'ai obtenu aucun de mes vœux communs ni MOB.

J'ai obtenu un de mes vœux communs ou MOB

J'occupe mon nouveau poste à titre définitif.

Si je suis participant·e **volontaire**, je reste sur mon poste actuel.

J'engage une procédure de recours pour affectation pour absence de mutation (mandat FSU-SNUipp)

PARTICIPANT·E OBLIGATOIRE, je passe en extension



COMMENT ça fonctionne ?

Les participant.es obligatoires qui n'auront pas formulé 5 vœux groupes à mobilité obligatoire se verront affecté.es sur tout poste resté vacant à l'issue du mouvement, n'importe où dans le département et à titre définitif.

Phase d'extension : les candidat.es en participation obligatoire sont affecté.es sur les postes restés vacants. AFFECTATIONS PROVISOIRES

Je n'ai toujours rien obtenu.

J'ai obtenu une affectation.

J'occupe mon nouveau poste à titre provisoire.

J'engage une procédure de recours pour affectation sur un vœu non exprimé (mandat FSU-SNUipp)

Je passe en phase d'ajustement début juillet ou fin août



COMMENT se connecter ?

- 1 - Aller sur ARENA* : <http://portailrh.ac-bordeaux.fr>**
- 2 - Se connecter sur i-Prof* (onglet Gestion des personnels)**
- 3 - Aller dans l'onglet SERVICES**
- 4 - Cliquer sur SIAM**
- 5 - Cliquer sur Phase intra départementale**

*pour les entrant·es dans le département, aller sur le site du département d'origine



COMMENT se connecter ?

Gérer mes favoris Déconnexion

Dernière connexion le 17/02/2022 à 15:06

ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue M. Barthelemy MOTTAY

➤ Gestion des enseignants

- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Stagiaire (COMPAS)
- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Gestion (COMPAS)
- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Gestion (COMPAS)
- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Stagiaire (COMPAS)

➤ Gestion des déplacements temporaires (DT)

Déplacements Temporaires

➤ Gestion de la formation continue (GAIA)

- GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel
- GAIA - Accès individuel

➤ SIRHEN

SIRHEN-PRODUCTION Portail Gestionnaire
Portail SIRH

➤ Elections professionnelles

- Gérer ses abonnements : infos syndicales académiques
- Gérer ses abonnements : infos syndicales nationales

➤ Applications locales de gestion des personnels

Sofia-FMO

➤ I-Prof Assistant Carrière

I-Prof Enseignant
I-Prof Gestion



➤ Mon Portail Agent

Mon Portail Agent

➤ Services RH

Plate-forme de gestion de rendez-vous RH

ministère
éducation
nationale



Recherche



- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance





COMMENT se connecter ?

I-Prof - Votre assistant Carrière

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

2

- ▶ Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ second degré.
- ▶ Le service des demandes de promotion de grade n'est pas encore ouvert **OU** Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer à :
 - *Hors Classe des professeurs des écoles.*
 - *Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.*
 - *Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.*
- ▶ Le service SIAP n'est pas accessible pour saisir vos demandes de promotion d
- ▶ Utilisez [SIAE](#) pour gérer vos rendez-vous de carrière
[Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)
- ▶ Utilisez [Devenir enseignant](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent (second degré, du public et du privé).

I-Prof

Phase inter-départementale

Mouvement PoP

Phase intra-départementale

3

Vous trouverez sur ce site Internet des offres de postes personnels enseignants du premier degré.

Vous pourrez, au fur et à mesure de l'année, déposer votre candidature.

Mentions RGPD : Les décisions algorithmiques, dont la finalité est la même, sont prises dans une situation identique.



COMMENT se connecter ?

📍 Mouvement intra-départemental PYRENEES-ATLANTIQUES

Votre dossier



É
M
o
u
v
e
m
e
n
t
1
D

**Barthelemy
MOTTAY**

barthelemy.mottay@ac-
bordeaux.fr

PROFESSEUR DES
ECOLES CLASSE
NORMALE

🔌 Se déconnecter

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Vous êtes

Nom et prénom	MOTTAY BARTHELEMY
Né le	13/11/1991

Votre situation administrative au 28/03/2024

Statut	Titulaire
Corps	Professeur des ecoles
Grade	Professeur des ecoles classe normale
Échelon	06
Position	En activité

Votre affectation

Vous êtes affecté dans ce département depuis le	01/09/2015
---	------------

Historique du vœu de rang 1

Établissement	0641132H - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BOURG (64122 URRUGNE)
Année de la première demande	2022

0



COMMENT postuler ?

VŒU SIMPLE = UN TYPE DE POSTE SUR UNE ECOLE PRÉCISE

**Enseignant pré-
élémentaire**

E.M. Monein

VŒU GROUPE = UN TYPE DE POSTE SUR UNE ZONE

Titulaire de secteur

Commune de Pau

**VŒU MOB = PLUSIEURS TYPES DE POSTE SUR UNE ZONE
INFRA-DEPARTEMENTALE (ZID)**

**Titulaire de secteur
Ens. Maternelle
Ens élémentaire**

**MINIMUM 5 POUR LES PARTICIPANT·ES OBLIGATOIRES
MÊME SI VOUS AVEZ UNE PRIORITE ABSOLUE !**

ZONE 13 – Basque Ouest



Les regroupements de support (MOB)

Direction 2 à 8 classes sans spécialité

Postes sans spécialité « enseignement français »

Postes TR

Postes « basque »

Direction basque

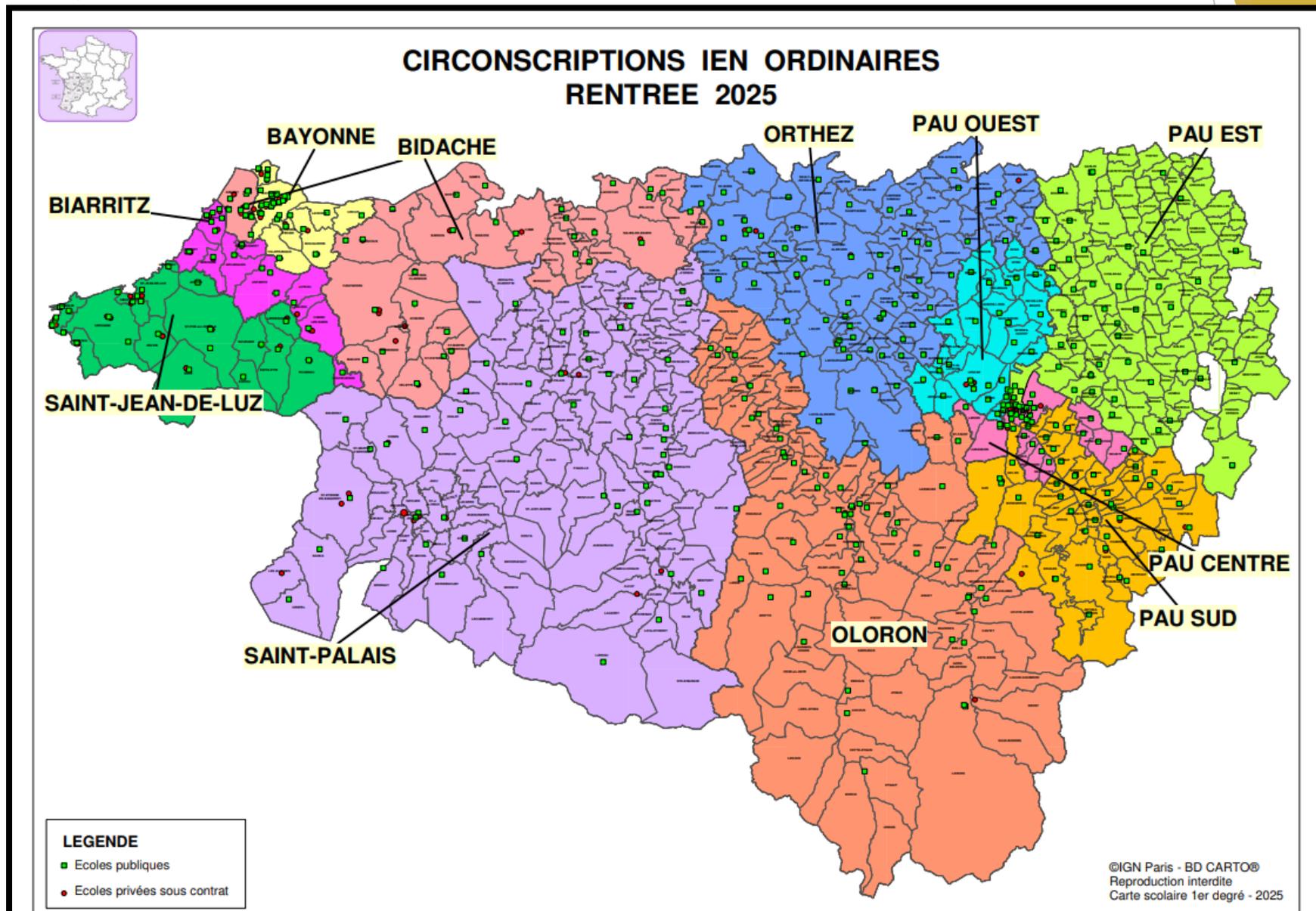
Postes « occitan »

**Postes école
inclusive
(RASED, ULIS, UEE,
SEGPA, TS EI, TS
RASED)**





OÙ postuler ?

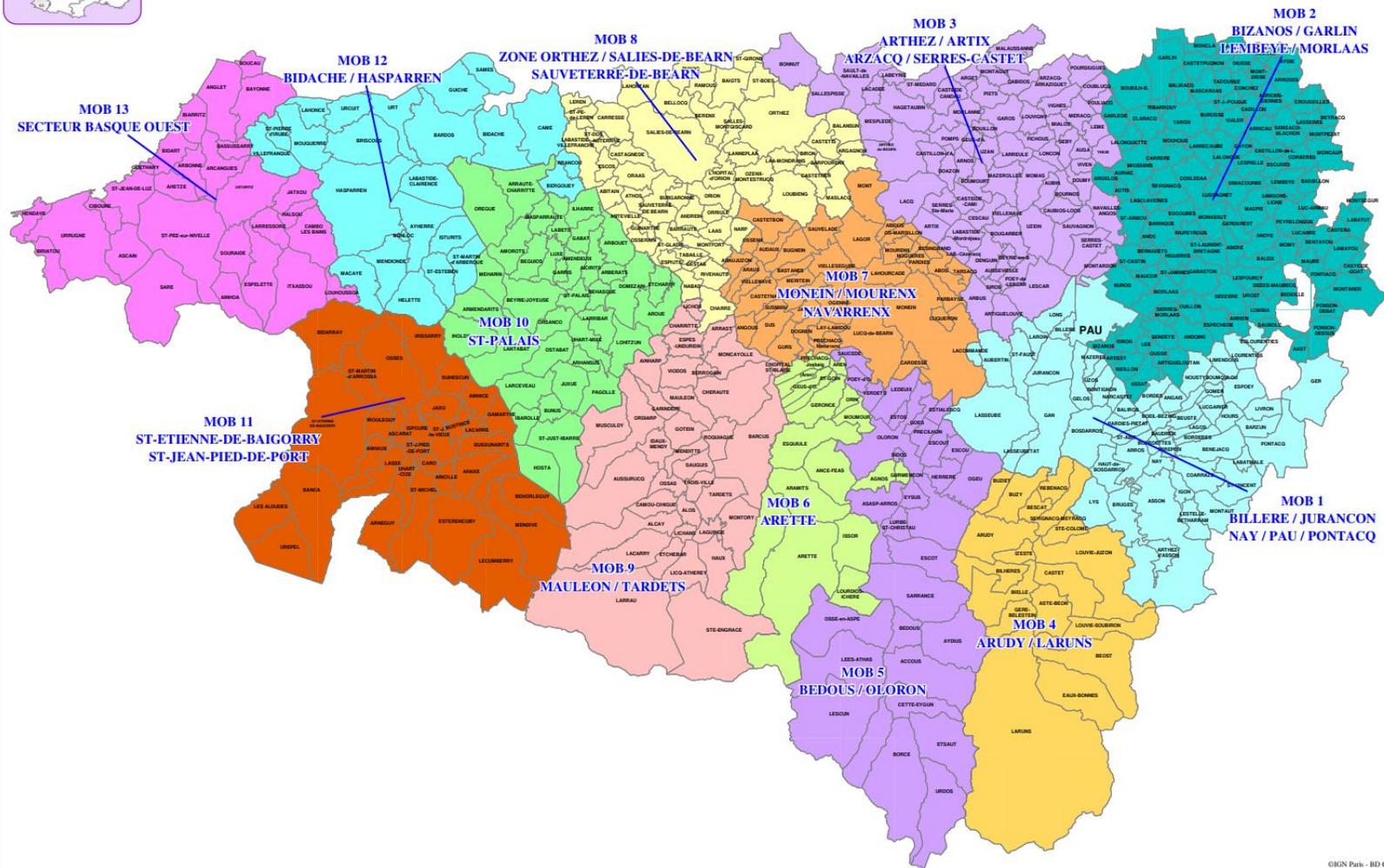




OÙ postuler ?



ZONES MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB) - MOUVEMENT 2025





Les postes à profil

**VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT SUR LE SITE DE LA DSDEN
ET/OU SUR I-PROF :**

- LA LISTE DES POSTES À PROFIL SI L'ON SOUHAITE POSTULER**
- LES ADDITIFS SUR LES POSTES VACANTS AJOUTÉS AU MOUVEMENT**

Les directions d'écoles supérieures à 50%, les postes « pôle ressource », les CP, les référent·es sont des postes à profil. Obtenir un poste à profil interdit de postuler au mouvement.

La cellule mouvement de la DSDEN 64



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques



cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr



05 59 82 22 56 - 05 59 82 22 15

Comment nous joindre ?



snu64@snuipp.fr



05 59 80 28 27

06 31 10 17 79



@FSU-SNUipp64